



## Procès-verbal

### de la 111<sup>ème</sup> Assemblée des déléguées de la Fédération Suisse des Sages-Femmes du 12 mai 2004 à Zurich

---

Présidence: Lucia Mikeler Knaack  
Procès-verbal: Christine Rieben

Clara Bucher, présidente du comité d'organisation, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

#### 1. Ouverture de l'Assemblée des déléguées

La présidente ouvre la 111<sup>ème</sup> Assemblée des déléguées de la FSSF, remercie la section de Zurich pour son accueil et sa bonne organisation, en souhaitant particulièrement la bienvenue aux personnes suivantes : Ruth Brauen, Georgette Grossenbacher, Elisabeth Stucki (membres d'honneur) ; Anna Maria Rohner, membre de la direction de la Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé ; Fränzi Bolliger, présidente de l'Association suisse des infirmières HMP de santé publique ; Barbara Gassmann, vice-présidente de l'Association Suisse des Infirmières et infirmiers ; Anne Burkhalter, Institut Romand des Sciences et des Pratiques de la santé et du social. Elle remercie les interprètes pour leur travail.

Entre autres personnes excusées: Christiane Sutter, CC Genève; Pascal Couchepin, conseiller fédéral; Thomas Zeltner, directeur de l'Office Fédéral de la Santé Publique; Kathy Herschderfer, secrétaire générale de l'ICM; Margrit Fels, membre d'honneur; Renske Drejer, représentante régionale de l'ICM; diverses présidentes de fédérations de sages-femmes environnantes et représentantes d'autres professions du domaine de la santé.

Contrôle des mandats: ont été comptés 74 déléguées pour 111 mandats (au lieu de 116 mandats, la section de Suisse orientale n'ayant pu occuper que 10 mandats sur 15).

#### 2. Élection des scrutatrices

Clara Bucher, Silvie Baumann et Ruth Riggenschach sont élues scrutatrices à l'unanimité.

#### 3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des déléguées 2003

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité dans sa forme présente; des remerciements sont adressés à sa rédactrice Christine Rieben.

#### 4. Approbation des rapports d'activité 2003

Le rapport d'activité du comité central, ceux des commissions de rédaction, de formation continue et permanente, et de qualité sont adoptés à l'unanimité.

Remarque de Corinne Meyer, section de Vaud-Neuchâtel, au sujet du rapport du ressort qualité: page 3, projet 4: Il est évoqué comme date prévue d'introduction, le 1.3.2004, ce qui ne correspond pas à la réalité. Ursula Klein répond que le rapport d'activité indique la raison pour laquelle un retard a eu lieu.

La présidente remercie les collaboratrices du secrétariat central, les rédactrices, les chargées de la formation, la chargée de la qualité, les membres du comité central, des commissions, des groupes de travail, ainsi que des sections pour leur travail et leur engagement.

## **5. Rapports des commissions**

### Commission de qualité

Ursula Klein remercie toutes les sages-femmes ayant joint des suggestions aux tests et questionnaires retournés, et nous informe sur l'état actuel des projets en cours.

Anne Burkhalter, Section de Vaud-Neuchâtel, a quelques remarques concernant le ressort qualité. Ursula Klein la prie de se manifester directement auprès d'elle.

Katharina Stoll, présidente de la commission de qualité, nous informe sur l'état actuel des projets en cours.

Deux membres de la commission de qualité se retirent, deux nouvelles candidates se présentent. De nouveaux membres sont encore recherchés de façon urgente.

## **6. Rapports des groupes de travail**

### Sages-femmes indépendantes

Ines Lehner, présidente du groupe de travail, fait son rapport:

Sujets prioritaires:

#### *Entretiens-conseils*

Le groupe de travail est chargé de faire introduire au catalogue des prestations, 3 entretiens-conseils, étant pris en charge par l'assurance de base. La demande a déjà été déposée auprès de l'Office Fédéral des Assurances Sociales.

#### *Liste des analyses*

Les résultats issus de l'enquête auprès des hôpitaux suisses, pour apporter un éclaircissement sur les analyses effectuées, ont été réunis sur une base de données par Regine Lauffer. Il sera décidé de la suite donnée à ce projet par le comité central, lors de sa réunion de juin.

#### *Thérapie, gymnastique, entraînement du plancher pelvien*

Une enquête va être effectuée auprès des sages-femmes indépendantes, pour évaluer si ce projet doit être poursuivi. Le moment du lancement de l'enquête n'est pas encore défini.

#### *Sages-femmes agréées*

Le contrat-type de la FSSF pour les sages-femmes agréées n'est plus délivré, du fait qu'il est trop approximatif et que de nombreuses questions restent non réglées.

Le comité central a créé un groupe de travail qui collecte des informations, au niveau de toute la Suisse, sur les différents systèmes courants existant pour les sages-femmes agréées. À partir des résultats, des directives et des recommandations vont être élaborées.

#### *Contrat FSSF - santésuisse*

Afin de pouvoir enfin engager des négociations autour de l'adaptation au renchérissement de la valeur du point, une demande de rendez-vous a été faite auprès de santésuisse. Les conceptions et exigences respectives doivent faire l'objet de la première rencontre.

#### *Révision de la LAMal*

Après l'échec de la 2ème révision de la LAMal, la nécessité de réforme reste intacte, surtout dans le domaine de la maîtrise des coûts. Le blocage temporaire de l'autorisation de pratiquer de juillet 2002 (la levée de l'obligation de contracter) doit laisser place à une nouvelle réglementation, respectivement à la liberté contractuelle. L'un des buts principaux de la liberté contractuelle doit être que les assureurs ne prennent plus en charge qu'uniquement les prestations délivrées par les prestataires de soins ayant passé contrat avec eux. Cette mesure doit être appliquée à tous les prestataires de soins du domaine ambulatoire. Avec l'introduction de la liberté contractuelle, les assureurs seraient plus limités qu'actuellement, dans leur choix des prestataires de soins. Fin avril, lors d'une conférence consultative à laquelle tous les prestataires de soins étaient invités, tous ceux-ci se sont exprimés contre la liberté contractuelle.

#### *Commission paritaire de confiance CPC*

Depuis la dernière Assemblée des déléguées, un cas unique a dû être traité, et c'est de nouveau la caisse-maladie qui était dans son droit. Actuellement, quatre cas sont encore en attente, qui n'ont pas pu être conclus en raison d'une documentation incomplète.

#### *Statistiques*

Les statistiques 2003 ne peuvent pas être présentées, car des chiffres manquent encore.

### **7. Révision des statuts**

La présidente centrale présente encore brièvement le projet *Réorganisation* et explique les modalités de vote. Font l'objet d'un vote, les articles des statuts ayant été modifiés ou rajoutés, et un vote a lieu par chapitre. Les remarques faites après certains articles n'apparaissent pas dans les statuts.

## **I. Nom, siège et buts de la fédération**

Art. 1:

...le siège est au domicile du secrétariat central.

Art. 2:

- e) la coopération au programme de formation... (la participation active: supprimé)

- h) les contacts avec des associations nationales et internationales...

**Le chapitre I est adopté par 108 voix.**

## **II. Organisation, membres, cotisations**

Art. 5:

- b) les sages-femmes titulaires d'un diplôme étranger, si leur diplôme est reconnu au niveau fédéral (ou si..., supprimé)

- c) les sages-femmes titulaires d'un diplôme délivré dans un état de l'UE ou de l'AELE

**Le chapitre II est adopté par 108 voix.**

## **III. Organes**

Art. 15:

supprimé: E. Les commissions permanentes

De ce fait, F.(L'organe de révision) devient E.

Art. 23:

- chiffre 8: supprimé

- chiffre 9: devient chiffre 8

- chiffre 10: devient chiffre 9

- chiffre 10 (nouveau): Election de la présidente centrale et des membres du Comité central

- chiffre 12: supprimé

- chiffre 13 et suivants : sont décalés en avant, c.à.d. chiffre 13 devient chiffre 12 etc...

Art. 31:

- chiffre 1: Le Comité central se compose de 5 membres:

a) la présidente centrale

b) la vice-présidente

c) trois membres supplémentaires

- chiffre 2: Le Comité central désigne parmi ses membres la vice-présidente.

- chiffre 3: La présidente centrale dirige les délibérations. En son absence, la présidence est assumée par la vice-présidente. Pour le reste, le Comité central se constitue lui-même.

- chiffre 4: L'élection des membres du Comité central doit avoir lieu selon la formule suivante:

a) un membre au moins du Comité central provient de Suisse francophone; un autre membre provient si possible de Suisse italophone;

b) un membre au moins du Comité central est une sage-femme indépendante en activité;

- c) un membre au moins du Comité central est une sage-femme salariée;
- d) deux membres au plus, provenant de la même section de la FSSF, peuvent être élues au Comité central;
- e) aucun membre du Comité central ne devrait être en même temps présidente de section de la FSSF.

(remarques: La région d'origine de la vice-présidente devrait si possible être différente de celle de la présidente. Aux points b) et c) est discutée la question de savoir si sage-femme indépendante, respectivement sage-femme salariée *devrait* ou *doit être membre*. Par un vote de 101 voix favorables, la variante *doit être membre* est adoptée pour être intégrée aux statuts.

Art. 34 (devient Art. 39):

est déplacé en devenant Art. 39, ce faisant, les Art. 35 à 39 deviennent Art. 34 à 38.

- chiffre 1: La secrétaire générale participe aux séances...
- chiffre 2: La secrétaire centrale est responsable du procès-verbal...

Art. 36 (devient Art. 35):

- chiffre 2: est supprimé; de ce fait, les chiffres suivants 3 et 4 deviennent chiffres 2 et 3.
- chiffre 3: (nouveau): ...mais au moins quatre fois par an.

Art. 37 (devient Art. 36):

- chiffre 1: Le Comité central est responsable de:
  - a) l'engagement de la secrétaire générale,
  - b) l'engagement de la secrétaire centrale,
  - c) l'engagement des chargées de dossier suivantes: chargées de la formation, rédactrices et chargée de la qualité,
  - d) autres engagements n'étant pas statutairement de la compétence d'un autre organe.
- chiffre 2: Le Comité central peut constituer des instances consultatives pour soutenir les chargées de dossier. Il définit leur mandat et régleme leurs indemnités.
- chiffre 3: Pour l'étude de diverses tâches incombant à la fédération, le Comité central peut, au besoin, créer des groupes de travail. Il définit leur mandat et régleme leurs indemnités.

(remarques: Les cahiers des charges des personnes engagées ne sont pas évoqués dans les statuts. Il va de soit que les engagements doivent avoir lieu en fonction des cahiers des charges.

Les sages-femmes de la section de Vaud-Neuchâtel ne sont pas d'accord avec les traductions françaises des termes Geschäftsführerin, Geschäftsstelle et Sekretärin. Elles veulent traduire Geschäftsstelle par secrétariat central (au lieu de bureau administratif), Geschäftsführerin par secrétaire générale (au lieu de directrice administrative). Les points de traduction seront encore éclaircis et les propositions soumises aux sections francophones avant impression.

Art. 38 (devient Art. 37)

Art. 39 (devient Art. 38):

Sont autorisées à signer la présidente ou la vice-présidente, un membre du Comité central contresigne.

Art. 40:

- chiffre 1: ..., du Comité central, de la secrétaire générale et des chargées de dossier.
- chiffre 2: ..., mais au moins quatre fois par an.
- chiffre 4: La secrétaire centrale...

Titre E: Les commissions permanentes: supprimé

Art. 41 à 44: supprimés

Art. 45: devient Art. 41

**Le chapitre III est adopté par 108 voix.**

#### **IV. Institutions de la FSSF**

Art. 46 (devient Art. 42):

Les institutions de la FSSF sont:

- A. Le secrétariat central
- B. Les instances consultatives
- C. Le journal de la fédération
- D. Le fonds d'entraide
- E. Le fonds d'entraide juridique

A. Le secrétariat central

Art. 47 (devient Art. 43):

chiffre 1: La FSSF entretient un secrétariat central.

chiffre 2: Le secrétariat central est constitué d'une secrétaire générale, d'une secrétaire centrale et de chargées de dossier.

chiffre 3: Les chargées de dossier sont:

- a) Les chargées de la formation; elles organisent des formations post-diplômes, ainsi que les formations continues de la FSSF en tenant compte des différentes régions linguistiques;
- b) Les rédactrices; elles sont responsables du contenu et de la présentation du journal de la fédération;
- c) La chargée de la qualité; elle est responsable de la gestion de la qualité de la FSSF.

chiffre 4: L'organisation du secrétariat central et les attributions de la secrétaire générale, de la secrétaire centrale et des chargées de dossier font l'objet d'un règlement du Comité central dans la mesure où...

B: Les instances consultatives

Art. 44:

chiffre 1: Pour l'étude de diverses tâches incombant à la fédération, le Comité central peut créer des instances consultatives, soit permanentes, soit liées à un projet, en soutien aux chargées de dossier (chargées de la formation, rédactrices, chargée de la qualité).

chiffre 2: Les instances consultatives sont constituées de membres de la FSSF.

chiffre 3: Le Comité central délivre les mandats aux instances consultatives et réglemente leur organisation, leurs attributions, leurs compétences ainsi que leur indemnisation.

chiffre 4: Les instances consultatives doivent établir un procès-verbal de leurs séances et rédiger un rapport annuel à l'intention du Comité central.

Art. 45 : devient Art. 42

C. Le journal de la fédération

Art. 48 (devient Art. 45)

Art. 49 (devient Art. 46)

E. Le fonds d'entraide juridique

Art. 47:

chiffres 1 à 3: transcrire ce qui apparaît de façon erronée dans l'Art. 49, chiffres 3 à 5, depuis la révision de statuts du 15 mai 2001.

Les art. suivants, de 50 à 52, deviennent Art. 48 à 50.

Art. 53 (devient Art. 51):

La présente révision de statuts a été approuvée par l'Assemblée des déléguées du 12 mai 2004.

**Le chapitre IV est approuvé par 110 voix.**

#### Prise de position de la section de Berne

Le comité de la section de Berne approuve en principe le nouveau modèle, en saluant également les modifications sensibles ayant été effectuées à la suite des consultations. Pourtant, les sections sont restées, comme auparavant, exclues de la réorganisation. En tant que section de grande taille, la section de Berne ressent l'évolution actuelle de façon très marquée. Elle a élaboré pour ses propres besoins, un concept de réorganisation au niveau de sa section. De bonnes solutions ont été proposées en ce qui concerne l'intégration des sections et la circulation de l'information, mais leur application reste, comme jusqu'à présent, du domaine des sections. La charge des sections pourrait certainement être allégée si cette lacune était comblée. Cependant, la façon dont cet allègement pourrait être administrativement réglé, n'est pas encore assez claire. La section de Berne va présenter au secrétariat central des propositions concrètes à ce sujet.

## **8. Approbation**

### **a) des comptes annuels 2003**

### **b) du Budget 2004**

Monika Kohler, membre du Comité central et responsable du ressort des finances, présente les comptes annuels 2003. Un bénéfice de Fr. 20'165.30 a été réalisé, alors que le budget en prévoyait un de Fr. 2'000.--.

Le budget de 2004 prévoit, quant à lui, un déficit de Fr. 20'000.--. Remarque à propos du budget 2004: Pour les organes gestion de la qualité et PR/Information, rien n'est prévu au budget, du fait que des réserves élevées existent déjà.

Les comptes annuels de 2003 sont approuvés à l'unanimité.

Le rapport de révision et le budget 2004 sont approuvés à l'unanimité.

Le bilan financier réjouissant permet de renoncer pour le moment à une augmentation des cotisations.

La présidente remercie Monika Kohler pour son travail. Celle-ci remercie à son tour Christine Rieben. La présidente remercie également Verena Dreier et Manuela Züst (révision).

## **9. Élection de l'organe de révision (spécialiste)**

Le candidat obtient le résultat suivant:

Markus Wolfisberg, Wolfisberg Treuhand Bern, élu par 100 voix

### **Réélection de Verena Dreier, vérificatrice des comptes**

La candidate obtient le résultat suivant:

Verena Dreier, section de Berne, élue par 104 voix

La présidente centrale félicite le candidat nouvellement élu et la candidate pour sa réélection.

## **10. Propositions**

Nr. 1 *Proposition de la section de Zurich et environs: Participation financière à la formation d'animatrice de cercle de qualité. La moitié des coûts est prise en charge par la fédération.*

La section de Zurich et environs retire sa proposition.

Nr. 2 *Proposition de la section de Suisse centrale: Formation d'un groupe de travail rémunéré, pour des négociations sur la valeur du point*

Du fait que la proposition ne figurait pas à l'ordre du jour, l'assemblée des déléguées ordinaire peut, par une majorité des deux tiers, décider si la proposition est déclarée recevable.

L'assemblée accepte, par 96 voix, de recevoir la proposition.

La proposition n'est pas formulée clairement; l'aspect du financement, entre autres, n'est pas clarifié. À l'appel fait en son temps par Ines

Lehner pour la constitution d'un groupe de travail, personne ne s'était déclaré. Entre temps, une demande d'entretien a été faite auprès de santésuisse pour déterminer la marche à suivre à venir. La réponse est encore en attente.

La proposition est adoptée par 45 voix (34 voix contre, 13 abstentions).

Ines Lehner prie les sages-femmes intéressées de se manifester auprès d'elle.

#### **11. Congrès de la FSSF**

##### **a) Présentation du Congrès 2005**

Le Congrès aura lieu les 19 et 20 mai 2004 à Cadro (au dessus de Lugano; [www.cadro-panoramica.ch](http://www.cadro-panoramica.ch)). Le jeudi sera consacré à l'Assemblée des déléguées et le vendredi au thème *Maternité maltraitée*.

##### **b) Proposition pour 2006**

L'organisation est confiée à la section de Vaud-Neuchâtel.

##### **c) Proposition pour le rapport de section 2005**

La section de Schwyz se met à disposition pour le rapport de section.

#### **12. Rapport de la section du Tessin**

La section s'était séparée de la FSSF en 1979, pour la réintégrer ensuite en 1986, forte de 25 sages-femmes. Elle en compte aujourd'hui 58, 20 d'entre elles environ exerçant de façon indépendante. Le comité de section est constitué de 7 sages-femmes très engagées. Jenny Barelli est depuis ce printemps la nouvelle présidente. La centrale téléphonique est tenue de façon bénévole par 20 sages-femmes indépendantes. Trois à quatre journées de formation continue ont lieu chaque année. Les sages-femmes indépendantes se réunissent 2 à 3 soirées par an.

#### **13. Divers et clôture**

Penny Held nous informe sur l'existence de directives pour la prise en charge gynécologique et obstétricale, en Suisse, des femmes touchées par des MGF. Un groupe de travail interdisciplinaire a été créé pour leur élaboration. Celles-ci seront disponibles en temps donné sur internet ([www.hebamme.ch](http://www.hebamme.ch), [www.sggg.ch](http://www.sggg.ch)).

En conclusion, la présidente centrale annonce encore pour le 31.7.2004, après 7 années passées à la FSSF, le départ pour raisons familiales de la rédactrice francophone Fabienne Gogniat Loos. Des remerciements chaleureux lui sont par avance adressés pour son travail et son engagement.

La présidente renouvelle ses remerciements à toutes les participantes et clôt l'assemblée à 16h40.

La présidente:

Lucia Mikeler Knaack

La rédactrice du procès-verbal: Christine Rieben